



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 31 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures d'information suite à l'incendie d'Athis-Mons survenu le 1^{er} août 2018

À la suite de l'incendie de grande ampleur intervenu le 1^{er} août 2018 sur le site de la société REVIVAL à Athis-Mons, un arrêté préfectoral a été pris le 2 août 2018 afin d'imposer en urgence à l'entreprise Revival des mesures de mise en sécurité de ses installations ainsi qu'une évaluation des impacts sanitaires et environnementaux de l'incendie.

Comme annoncé début août par le préfet, une réunion a été organisée en préfecture avec l'exploitant de la société, à laquelle participaient les communes d'Athis-Mons, Draveil, Vigneux et de Juvisy-sur-Orge, le conseil départemental, le service départemental d'incendie et de secours et les services de l'État. Cette réunion a permis de tirer les enseignements opérationnels de cet événement et d'informer les communes des analyses en cours, de la méthodologie mise en place pour mesurer les impacts éventuels à plus long terme et des moyens de sécurité supplémentaires qui seront mobilisés sur le site.

Les opérations d'extinction de l'incendie ont nécessité l'utilisation de quantités importantes d'eau qui n'ont pu être retenues dans leur totalité sur le site. Des prélèvements ont donc été faits dans la Seine en amont et en aval du site le 1^{er} août, jour de l'accident, et le 3 août. Les analyses opérées n'ont pas mis en évidence, à ce stade, de pollution significative dans l'eau. Des prélèvements complémentaires doivent encore être réalisés dans l'eau et les sédiments de la Seine.

Concernant la qualité de l'air, les conditions climatiques ont conduit à un panache qui s'est élevé très haut favorisant ainsi une dispersion en haute altitude et non au sol.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne

Des modélisations de dispersion du panache ont été demandées à l'exploitant pour vérifier l'absence d'impact significatif (non dépassement des seuils réglementaires) en matière de toxicité des fumées sur les zones limitrophes du site.

Des prélèvements de sol ont été réalisés sur site et dans des lieux considérés comme sensibles le long du panache (8 sites recevant du public sélectionnés). Les résultats de ces analyses seront connus dans la deuxième quinzaine de septembre.

A la suite de l'incendie, la société Revival prévoit de **renforcer la sécurité de son site contre le risque d'incendie**. Ces mesures complémentaires seront reprises dans un arrêté préfectoral pour encadrer réglementairement la reprise progressive de l'activité.

Dans le cadre de cette réunion, les pouvoirs publics se sont ainsi assurés que les mesures prises par l'exploitant étaient conformes aux attendus de l'arrêté du 2 août, et que ce dernier pourrait apporter toutes les précisions attendues dans les meilleurs délais.

En accord avec les élus, l'ensemble des résultats des analyses et prélèvements feront l'objet d'un point d'étape lors du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques le 20 septembre 2018 et d'une restitution complète lors d'une réunion locale d'information à la mi-octobre.